



Poliez-Pittet, le 13 août 2024

Au Conseil Intercommunal

Préavis n° 06-2024 – concernant

Le budget de l'ASIRE pour 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

1 Objet du préavis

En vertu des dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956, modifiées par celles du 27 mai 1957, état au 1er juillet 2005, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le budget pour l'année 2025.

Il est établi conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, ainsi qu'aux directives et plan comptable du Département de l'intérieur.

2 Remarques

Le budget a été conçu sur la base des comptes 2023 et le début de 2024, des réflexions effectuées pour le budget 2024, de l'augmentation des effectifs tels que les surveillants et les élèves, de la mise en service projetée de l'extension du collège de Poliez-Pittet, de la mise en service des terrains sportifs à Echallens Court Champ, ainsi que de l'évolution des conditions du marché financier.

Nous tenons à remercier les Communes de l'ASIRE pour leur collaboration dans le processus d'établissement du budget 2025.

3 Informations générales et préambule

L'objectif de cet article est de mettre en lumière les principales modifications par rapport au budget 2024 :

Infrastructures

Conformément à l'Ambition2030, les modifications concernant les nouvelles infrastructures ont été intégrées au budget comme suit :

- Poliez-Pittet - extension : l'estimation des coûts liés à cette extension se retrouvent avec ceux du site actuel aux comptes 3515.XXXX;
- Echallens - Court Champ: les coûts liés à l'exploitation des terrains sportifs apparaissent aux comptes 3526.XXXX.

4 Explications des postes les plus importants

1 Administration générale

Comptes	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
1	Administration générale	285 850,00	0,00	277 820,00	0,00	8 030,00	2,89%
1010	Conseil intercommunal	40 020,00	0,00	37 620,00	0,00	2 400,00	6,38%
1020	CODIR	139 980,00	0,00	140 000,00	0,00	-20,00	-0,01%
1030	Conseil d'établissement	33 850,00	0,00	28 200,00	0,00	5 650,00	20,04%
1111	Etudes de projets	72 000,00	0,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00%

Le budget 2025, se rapportant à l'administration générale, met en évidence une augmentation de charges de CHF 8'030.- (2,89%). La principale différence concerne l'augmentation des jetons de présence pour le CET. Ceci s'inscrit pleinement avec la volonté de dynamiser les activités du CET.

2 Finances

Comptes	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
2	Finances	2 200,00	20 404 650,00	2 200,00	19 960 020,00	-444 630,00	2,23%
2000	Quote-parts communales	0,00	20 404 650,00	0,00	19 960 020,00	-444 630,00	2,23%
2200	Intérêts et frais de banque	2 200,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00%

2000 et ss Quotes-parts communales

Pour les 26 communes de l'association	CHF 20'404'650.-
Répartition des quotes-parts selon la population au 1 ^{er} janvier 2024	30'480 habitants
Coût à l'habitant selon budget 2024 :	CHF 675.86
Coût à l'habitant selon planification financière pour 2025 :	CHF 703.44
Coût à l'habitant selon budget 2025 :	CHF 669.44
Coût à l'élève selon budget 2025 :	CHF 4'912.05

Par rapport au budget 2024, la diminution du coût par habitant est de CHF 6.42. Ce coût intègre l'augmentation de la population liée au nouveau quartier d'Osiris (+ 756 habitants).

3 Bâtiments

Comptes	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
3	Bâtiments	13 209 100,00	376 700,00	12 832 700,00	371 700,00	371 400,00	2,98%
3500	Loyers - Collèges et salles de gym communes	4 410 000,00	157 300,00	4 490 000,00	157 300,00	-80 000,00	-1,85%
3510	Bercher - Collège 7 Fontaines primaire	169 800,00	0,00	174 800,00	0,00	-5 000,00	-2,86%
3512	Bercher - Collège 7 Fontaines secondaire	1 288 000,00	0,00	1 322 000,00	0,00	-34 000,00	-2,57%
3513	Bercher - Salle de gym	648 200,00	19 000,00	679 000,00	19 000,00	-30 800,00	-4,67%
3514	Bercher - Comptes communs	433 100,00	0,00	402 000,00	0,00	31 100,00	7,74%
3515	Poliez-Pittet	707 100,00	48 400,00	323 100,00	48 400,00	384 000,00	139,79%
3516	Etagnières PPE	154 900,00	0,00	151 900,00	0,00	3 000,00	1,97%
3517	Villars-le-Terroir	387 800,00	84 000,00	384 800,00	84 000,00	3 000,00	1,00%
3520	St-Cierges	198 200,00	0,00	198 900,00	0,00	-700,00	-0,35%
3525	Thierrens	954 500,00	16 000,00	930 000,00	11 000,00	19 500,00	2,12%
3526	Echallens - Court Champ	2 674 800,00	52 000,00	2 581 000,00	52 000,00	93 800,00	3,71%
3527	Echallens - 3 Sapins	460 600,00	0,00	457 100,00	0,00	3 500,00	0,77%
3528	Goumoens PPE	258 000,00	0,00	259 000,00	0,00	-1 000,00	-0,39%
3529	Essertines PPE	464 100,00	0,00	479 100,00	0,00	-15 000,00	-3,13%

Le budget 2025, se rapportant aux bâtiments, met en évidence une augmentation de charges de CHF 371'400.- (2.98%).

Bâtiments communaux - 3500.XXXX

La diminution totale de ces charges de CHF 80'000.- (1.85%) s'explique d'une part par le fait que des investissements sur les bâtiments de Pailly et Villars-le-Terroir ont été complètement amortis (CHF 162'000.-) et d'autre part, un amortissement de CHF 100'000.- a été porté en compte, conformément au préavis 04-2023 portant sur le déploiement de l'affichage frontal dans tous les bâtiments.

Bâtiments propriétés de l'ASIRE – 3510 et suivants

En introduction et afin d'éviter de mettre en évidence à chaque groupe de comptes l'évolution des charges financières par bâtiment (intérêts + amortissements), le tableau ci-dessous présente les variations de ces catégories de comptes :

Compte		Budget 2025			Budget 2024			Différence
		Intérêts (X.3222)	Amortiss. (X.3312)	Total charges fin.	Intérêts (X.3222)	Amortiss. (X.3312)	Total charges fin.	
3510	Bercher - primaire	15 000	110 000	125 000	18 000	110 000	128 000	-3 000
3512	Bercher - secondaire	270 000	830 000	1 100 000	300 000	830 000	1 130 000	-30 000
3513	Bercher - salle de gym	78 000	430 000	508 000	110 000	430 000	540 000	-32 000
3515	Poliez-Pittet	250 000	0	250 000	1 000	0	1 000	249 000
3516	Etagnières PPE	8 000	83 600	91 600	9 000	83 600	92 600	-1 000
3517	Villars-le-Terroir	55 000	220 000	275 000	55 000	220 000	275 000	0
3520	St-Cierges	8 000	120 000	128 000	10 000	120 000	130 000	-2 000
3525	Thierrens	150 000	285 000	435 000	155 000	285 000	440 000	-5 000
3526	Echallens CC	368 000	1 285 800	1 653 800	260 000	1 285 800	1 545 800	108 000
3527	Echallens 3S	51 000	357 000	408 000	52 000	357 000	409 000	-1 000
3528	Goumoens PPE	8 000	160 000	168 000	10 000	160 000	170 000	-2 000
3529	Essertines	125 000	190 000	315 000	130 000	200 000	330 000	-15 000
		1 386 000	4 071 400	5 457 400	1 110 000	4 081 400	5 191 400	266 000

Pour les bâtiments propriété de l'ASIRE, CHF 266'000.- s'expliquent par l'évolution des charges financières.

Le tableau, ci-dessus, permet de mettre en évidence l'évolution de ces charges et les explications sont présentées comme suit :

- Bercher primaire, Etagnières PPE, St-Cierges, Echallens Trois-Sapins, Goumoens PPE (3510, 3516, 3517, 3520, 3527 et 3528) : Diminution totale de CHF 9'000.- s'explique par une réduction des charges d'intérêts liée à l'amortissement régulier de nos emprunts ;
- Bercher secondaire (3512) : grâce à un amortissement extraordinaire réalisé en 2024 de CHF 600'000.- et à un renouvellement de prêt à de meilleures conditions qu'anticipé en 2023 les charges d'intérêts ont pu être réduites de CHF 30'000.- ;
- Bercher salle de gym (3513) : grâce à un amortissement extraordinaire réalisé en 2023 de CHF 1'300'000.- les charges d'intérêts ont pu être réduites de CHF 32'000.- ;
- Poliez-Pittet (3515) : l'augmentation des charges d'intérêts de CHF 249'000.- s'explique par la prise en considération des intérêts des emprunts liés à l'extension du collège ;

- Thierrens et Essertines (3525 et 3529) : la diminution totale des charges financières de CHF 20'000.-, s'explique par le fait que tant l'amortissement que les intérêts ont été adaptés à la réalité des emprunts ;
- Echallens CC (3526) : L'augmentation de charges de CHF 108'000.- correspond d'une part aux charges financières liées aux travaux de remise en état de la salle de gym et des terrains sportifs que la prise en compte du renouvellement d'un emprunt à un taux supérieur.

Le tableau, ci-dessous, met en évidence le solde des différences pour les bâtiments propriété de l'ASIRE.

Comptes	Titre	Budget 2025		Différence BU 2025 et 2024		Impacts frais financiers		Autres différences	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%	CHF	%
3 Bâtiments		8 799 100,00	219 400,00	451 400,00	5,55%	266 000,00	3,27%	185 400,00	2,28%
3510	Bercher - Collège 7 Fontaines primaire	169 800,00	0,00	-5 000,00	-2,86%	-3 000,00	-1,72%	-2 000,00	-1,14%
3512	Bercher - Collège 7 Fontaines secondaire	1 288 000,00	0,00	-34 000,00	-2,57%	-30 000,00	-2,27%	-4 000,00	-0,30%
3513	Bercher - Salle de gym	648 200,00	19 000,00	-30 800,00	-4,67%	-32 000,00	-4,85%	1 200,00	0,18%
3514	Bercher - Comptes communs	433 100,00	0,00	31 100,00	7,74%	0,00	0,00%	31 100,00	7,74%
3515	Poliez-Pittet	707 100,00	48 400,00	384 000,00	139,79%	249 000,00	90,65%	135 000,00	49,14%
3516	Etagnières PPE	154 900,00	0,00	3 000,00	1,97%	-1 000,00	-0,66%	4 000,00	2,63%
3517	Villars-le-Terroir	387 800,00	84 000,00	3 000,00	1,00%	0,00	0,00%	3 000,00	1,00%
3520	St-Cierges	198 200,00	0,00	-700,00	-0,35%	-2 000,00	-1,01%	1 300,00	0,65%
3525	Thierrens	954 500,00	16 000,00	19 500,00	2,12%	-5 000,00	-0,54%	24 500,00	2,67%
3526	Echallens - Court Champ	2 674 800,00	52 000,00	93 800,00	3,71%	108 000,00	4,27%	-14 200,00	-0,56%
3527	Echallens - 3 Sapins	460 600,00	0,00	3 500,00	0,77%	-1 000,00	-0,22%	4 500,00	0,98%
3528	Gourmoens PPE	258 000,00	0,00	-1 000,00	-0,39%	-2 000,00	-0,77%	1 000,00	0,39%
3529	Essertines PPE	464 100,00	0,00	-15 000,00	-3,13%	-15 000,00	-3,13%	0,00	0,00%

Ainsi sur une augmentation de charges totale de CHF 451'400.- (5.55%), CHF 266'000.- (3.27%) proviennent des charges financières.

Le solde de CHF 185'400.- s'explique principalement par les charges liées à la mise en service de l'extension du site scolaire de Poliez-Pittet qui représentent CHF 135'000.-.

Les autres principales différences sont présentées par compte ci-dessous :

3514 Bercher - Comptes communs

3514.3011 Salaires du service de conciergerie

Suite au départ du concierge principal, le concierge responsable d'Echallens Court Champ a demandé son transfert à Bercher. Le budget a donc été adapté en conséquence. En contrepartie le poste 3526.3011.1 Salaires service de conciergerie pour Echallens a été diminué de CHF 15'000.-.

Budget 2025: CHF 295'000.-

Budget 2024: CHF 270'000.-

3515 Poliez-Pittet

3515 et ss

L'ensemble des comptes 3515 et ss présente une augmentation de charges de CHF 384'000.- dont CHF 249'000.- (comme expliqué préalablement) sont liées aux charges financières. Le solde de CHF 135'000.- s'expliquent par une estimation des charges complémentaires liées à la mise en service de l'extension du collège (conciergerie, énergies, assurances et produits nettoyage).

Total des charges selon budget 2025: CHF 712'100.-

Total des charges selon budget 2024: CHF 323'100.-

3525 Thierrens

3525.3124.2 Achats de combustibles - bois

Adaptation des charges à la réalité (annualisation de la consommation).

Budget 2025: CHF 42'000.-

Budget 2024: CHF 25'000.-

Pour information, une partie des charges sera refacturée à la commune de Montanaire (3525.4351).

3525.3186 Primes d'assurances

Adaptation du montant des primes suite à la décision de l'ECA qui intègre la valeur de l'extension du site.

Budget 2025: CHF 26'000.-

Budget 2024: CHF 18'000.-

5 Formation et jeunesse

Comptes	Titre	Budget 2025		Budget 2024		Différence	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	CHF	%
5	Formation de jeunesse	8 357 300,00	1 073 100,00	8 217 100,00	998 100,00	65 200,00	0,90%
50	Administration, personnel, frais communs	6 236 000,00	527 000,00	6 123 800,00	472 000,00	57 200,00	1,01%
51	Enseignement primaire	538 800,00	2 000,00	528 800,00	2 000,00	10 000,00	1,90%
52	Enseignement secondaire	399 700,00	19 500,00	399 700,00	19 500,00	0,00	0,00%
53	Enseignement spécialisé	76 000,00	0,00	82 000,00	0,00	-6 000,00	-7,32%
54	Orientation scolaire prof.	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00%
56	Service médical, dentaire et paramédical	474 800,00	69 600,00	460 800,00	59 600,00	4 000,00	1,00%
59	Restaurants scolaires	592 000,00	455 000,00	582 000,00	445 000,00	0,00	0,00%

Le budget 2025, se rapportant à la formation jeunesse, met en évidence une augmentation des charges de CHF 65'200.- (0.90%).

50 Administration, personnel et frais communs

L'augmentation de charges s'explique principalement par la réévaluation de la situation de la bibliothèque d'Echallens. Le poste d'assistante bibliothécaire a été revalorisé en bibliothécaire et le taux est passé de 54.05% à 94.05%. Cette adaptation induit une augmentation de charges de CHF 78'000.- (5000.3014+5000.3030+5000.3040). En contrepartie, le poste remboursement traitements bibliothécaires augmente également de CHF 55'000.-.

51 Enseignement primaire

5101.3171 Camps, courses

Dans le cadre du budget 2024, une enveloppe limitée dans le temps de CHF 10'000.- avait été attribuée afin de permettre la mise en œuvre d'un projet pilote « apprendre à la ferme ». Suite à une analyse de la situation, le Codir a décidé d'étendre le projet à tous les établissements primaires et de soutenir ce projet en allouant une enveloppe dédiée d'un montant de CHF 23'300.- pour 2025.

Budget 2025: CHF 510'000.-

Budget 2024: CHF 500'000.-

56 Service dentaire, médical et paramédical

5621.4320 Recettes pour soins dentaires

Adaptation du budget à la réalité des recettes réalisées suite à la reprise des activités du service dentaire.

Budget 2025: CHF 65'000.-

Budget 2024: CHF 55'000.-

5 CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens

- vu le préavis no 06-2024 du 13 août 2024;
- vu le rapport de la Commission finances;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. d'adopter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2025 tel que présenté par le Comité de direction et annexé au présent préavis.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président
Daniel Leuba



La Secrétaire
A. Jost
Ariane Jost

Délégué du Codir : Daniel Leuba